

L'an deux mil dix-neuf, le 30 août, le conseil municipal dûment convoqué le **19 août 2019**, s'est réuni à la mairie de Cussac à **18h00** sous la présidence de monsieur Luc GABETTE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

ETAIENT PRÉSENTS :

Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE (maire), Paula GABORIAU (18h30), Marie-Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT, Julie PEPIN, Patrick REY.

EXCUSES (ES) ayant donné pouvoir : Marie-Josette LAPOUGE (Luc GABETTE) Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE (Robert Dufour)

ABSENT (S) : Dominique CHAMBON, Bruno NAULEAU.

Secrétaire de séance désigné : Patrick REY.

Conseil Municipal du 30 août 2019 – Compte rendu

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus;

Point n° 1: Communauté de communes

Une motion sur l'intention de création d'un périmètre SCOT à l'échelle du bassin de vie est proposée à l'approbation des communautés de communes Porte Océane du Limousin, Charente Limousine et Ouest Limousin. Pour les 3 partenaires, ce « projet associatif », c'est avant tout : montrer et démontrer que nos territoires ruraux savent prendre leur destin entre leurs mains !

« Ensemble naturellement, nous pouvons peser plus et agir mieux »

Par cette motion commune,

- Nous constatons ensemble l'évidence de notre bassin de vie,
- Nous jugeons que toute association d'intercommunalités prenant pour fondement un bassin de vie est utile aux habitants et au développement de chacun des partenaires, car elle permet de développer des réponses nouvelles et d'offrir à ce bassin de vie un poids reconnu,
- Nous considérons avec pertinence le principe d'un travail en vue de la création d'un périmètre opérationnel permettant de bâtir un schéma de développement stratégique.
- Nous estimons que l'élaboration à terme d'un Schéma de Cohérence Territoriale, expression de notre dynamique rurale commune, forte et volontaire permettra à nos territoires de conforter leur potentiel de développement respectif. (extrait de la motion)

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n° 2: GRVC

Cinq entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir l'offre la mieux disante portée par la société EUROVIA (20 061,30 €)

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Les travaux débuteront en septembre.

Point n° 3: CHAUFFERIE BOIS COMMUNALE

Des pièces défectueuses doivent être remplacées à la chaufferie bois. Une seule société est en mesure de faire les travaux mais le montant estimé dépasse les mandats donnés au Maire. Il est proposé d'accepter le devis de 7 479.85 € HT.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n° 4: LOGEMENT FERME DE LA JALADE

Le conseil municipal estime ne pas être en mesure de statuer sur les différentes options avant une visite sur place.

Le conseil municipal décide de remettre la discussion au CM de septembre.

Point n° 5: CONTRATS TERRITORIAUX DEPARTEMENTAUX 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'à titre des CTD déjà validés, l'enfouissement des réseaux sur le village de Cromières est en cours de discussion avec la population.

Monsieur le Maire demande de faire remonter les idées projets pour la fin du mois de septembre.

Point n° 6 : BUDGET PRINCIPAL

La Trésorerie principale propose de passer certaines créances non recouvrables en mandatement. Le montant total de ces créances est de 650.18 €

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Point n° 7 : FISCALITE URBANISME, DEFINITION DES MODULATIONS ET EXONERATIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité pour la reconduction des modalités retenues l'année dernière.

Point n° 8 : MAISON MEDICALE

Il est proposé d'accepter l'offre de service pour le recrutement d'un dentiste et d'un kiné. Le montant de l'offre est de 2 400 €.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité mais le conseil municipal demande à ce qu'un point soit fait au prochain CM en présence de la présidente de la commission santé.

Point n° 9 : QUESTIONS DIVERSES

- Forêt de Boubon : on signale que
 - La nouvelle table d'orientation est beaucoup plus lisible que la précédente mais comporte une erreur d'affichage (abbaye)
 - Le chemin d'accès handicapé est à peine praticable
- Il est fait état de la possibilité d'éclairer le stade à distance pour permettre l'atterrissage d'un hélicoptère en cas d'évacuation sanitaire urgente.

Séance levée à 19h30.